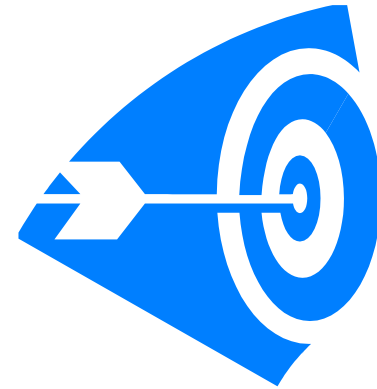


Namur, 20 avril 2016

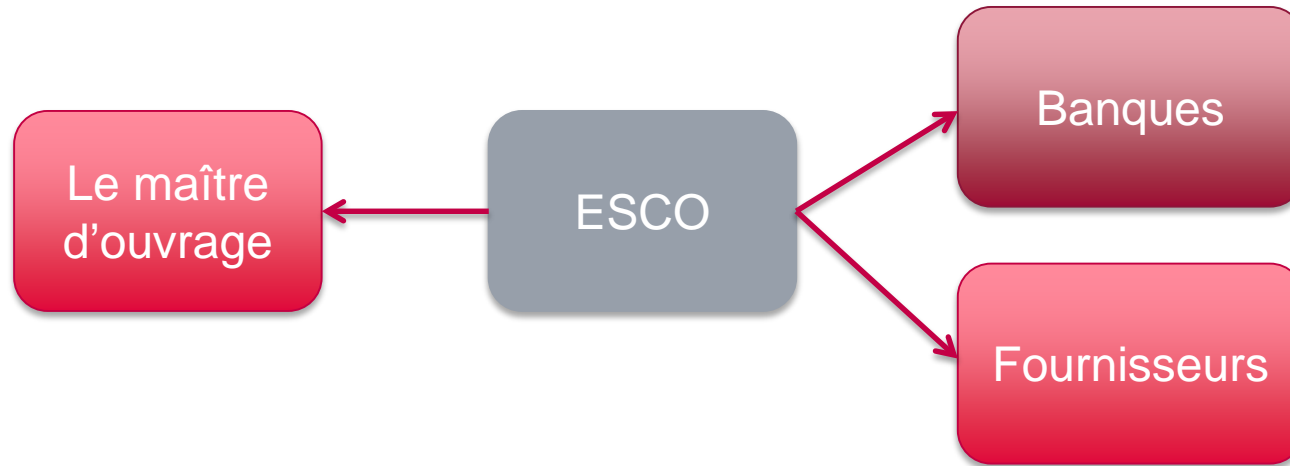
Le financement des contrats de performance énergétique

Les grands objectifs du CPE



- Réduire l'empreinte environnementale
- Générer de l'investissement qui renouvelle les infrastructures
- Créer de l'emploi momentané et durable
- Susciter l'innovation
- Réduire les dépenses de fonctionnement
- Renforcer l'indépendance énergétique de l'Union européenne
- Travailler dans un cadre sécurisé du fait de la garantie

Le plan de financement classique



Risque ESCO



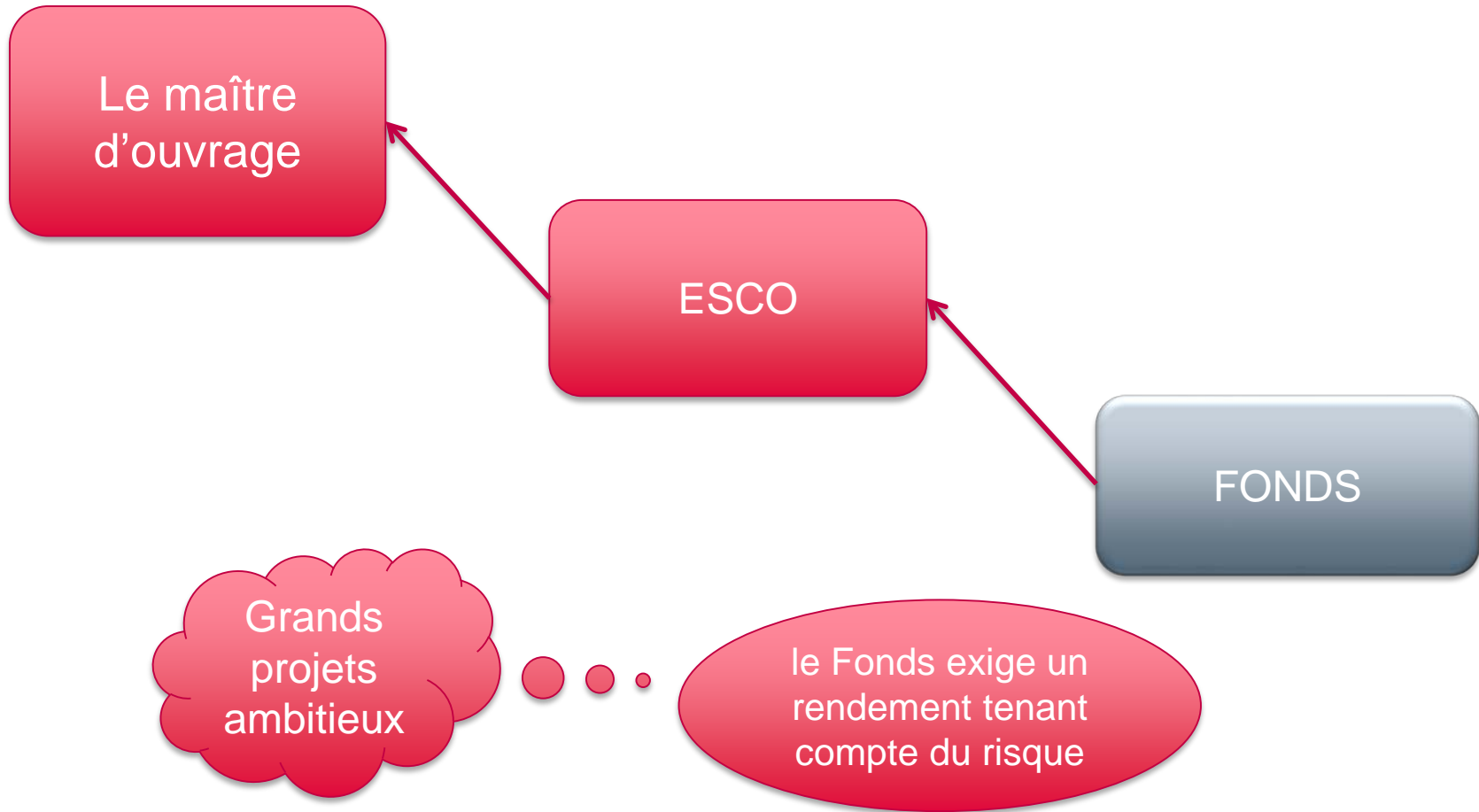
Risque projet



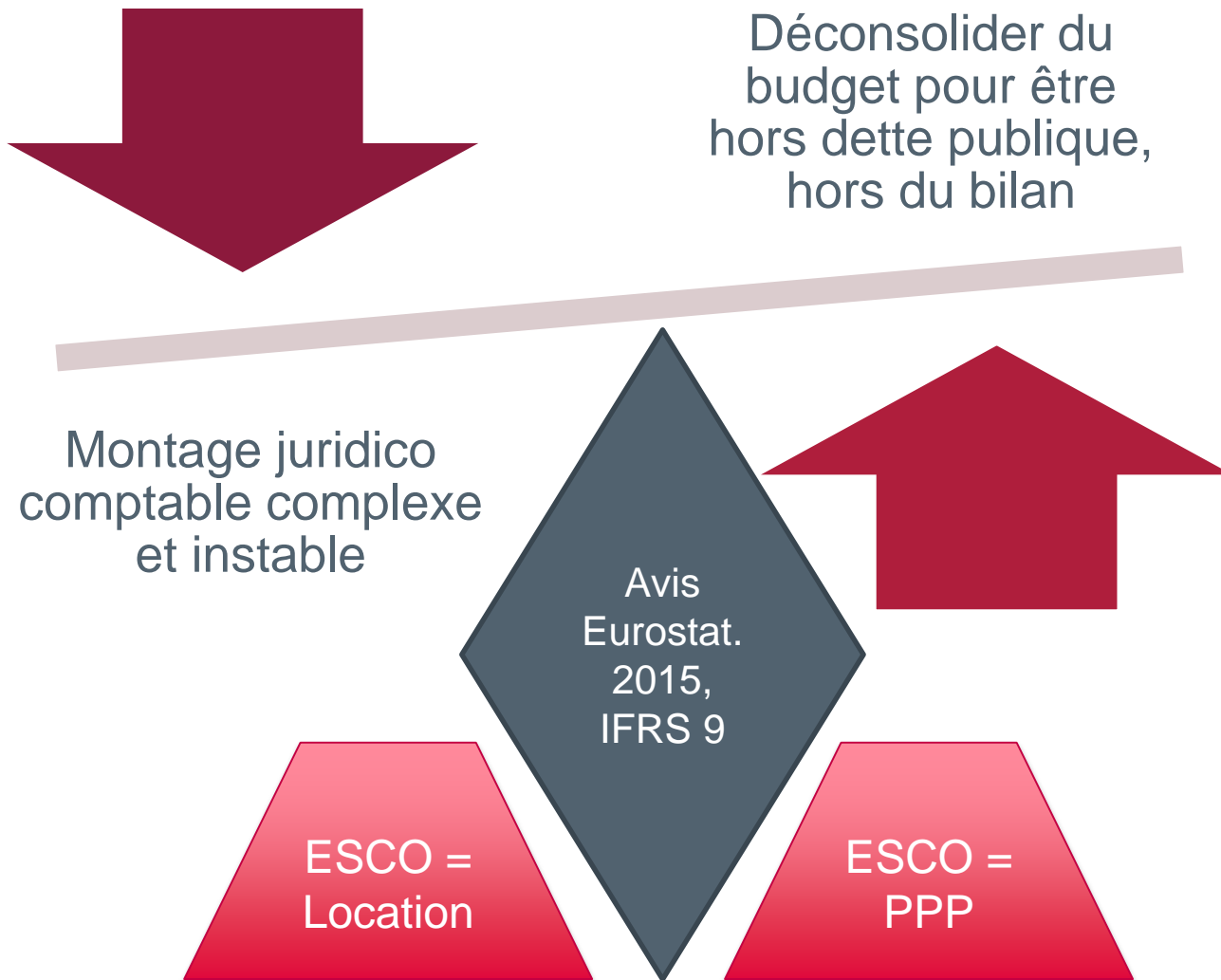
Risque Maître d'ouvrage



Amélioration du modèle classique

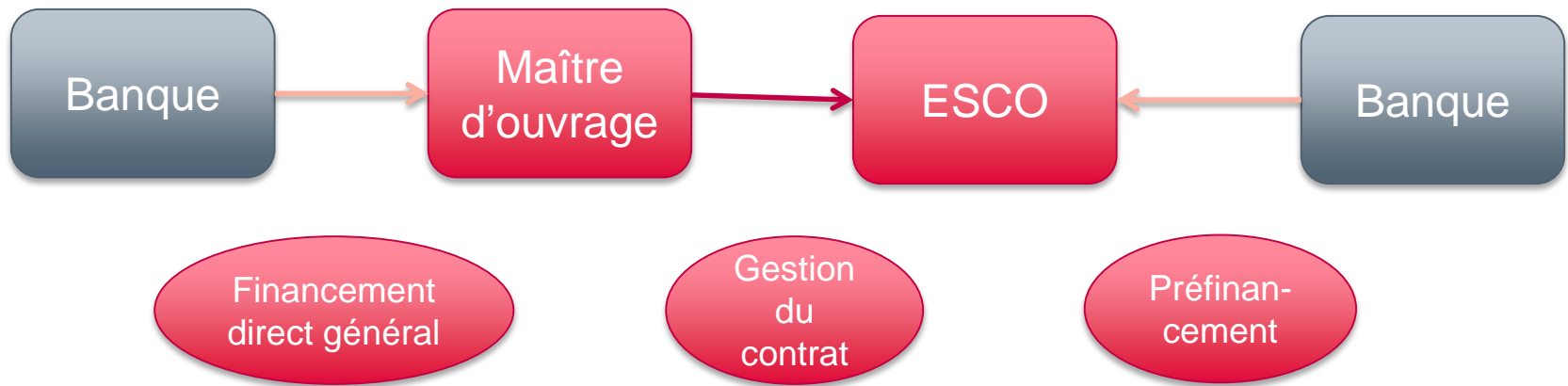


Le réflexe habituel



Les solutions pour le CPE

- ❑ Découpler financement et ingénierie
- ❑ Adapter l'irruption du remboursement dans le budget
- ❑ Souplesse des modalités de paiement du crédit



- ❑ Solution plus adaptée aux PME et aux subsides



Solutions intermédiaires

- **Approche progressive par mesures graduelles**
 - Audits, à appliquer
 - Mesures permanentes de consommation
 - Changement des habitudes
 - Donner la priorité à ces investissements
- **Location de matériel**
 - En ligne avec Eurostat (hors bilan)
 - Dans les cas où c'est possible, là où les équipements connexes ne sont pas prépondérants



Solutions managériales

- Devenir producteur de marché: administration publique délivrant un service public, mais :
 - Avec 51% des recettes propres qui couvrent les dépenses, au prix du marché
 - Sans couverture automatique du déficit
 - Subsidés aux utilisateurs et non aux acteurs
 - Garantie possible



Emprunts hors balises pour les pouvoirs locaux: **soutien par la BEI !**

- **Objets** : pour les économies d'énergie, la mobilité et le cadre de vie
- **Conditions** : dans le cadre d'une stratégie et d'une étude coûts/bénéfices
- **Modalités** : liberté de durée, de montant du projet (jusque 50 Mio €)
- **Conclusion** : idéal pour les CPE et l'éclairage public aussi !

